

ARRETE

CM/LR/AG/2026/N° 60

Interdiction de circulation
Rue du Cimetière St rieul

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

Vu la délibération N° 7 du Conseil Municipal en séance du 5 juillet 2020 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2020/131 du 9 juillet 2020, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis le 9 juillet 2020, nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de Directeur Général des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison d'une manifestation culturelle organisée par l'association « Lion's Club de Senlis », dans le cinéma Jeanne d'Arc il est nécessaire d'interdire la circulation rue du Cimetière Saint-Rieul, le 19 mars 2026 de 14h à 23h,

ARRETONS

Article 1 - La circulation rue du Cimetière Saint- Rieul sera interdite et considérée comme gênante le 19 mars 2026 de 14h à 23h.

Article 2 - Les panneaux signalant cette interdiction seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemerrier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 6 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale
- Au Centre de Secours Principal de SENLIS
- A la Gendarmerie de SENLIS

Senlis le : 11 3 FEV. 2026



Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation

Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services